

Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les **premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



Tourville-
La-Rivière



#Viure



Mairie de Tourville-la-Rivière
Place de la Commune de Paris
76410 Tourville-la-Rivière

02.32.96.00.20.
www.tourville-la-riviere.fr

Risque d'inondation
à Bédanne et Port Oissel

Les hameaux de Bédanne et Port Oissel sont situés dans des zones exposées aux risques d'inondation.

Ces risques peuvent se manifester sous deux formes :

1. Les crues lentes, qui surviennent lors de fortes pluies prolongées, associées à d'autres facteurs (vents d'ouest, forts coefficients de marée, fort trafic maritime), entraînent un débordement des cours d'eau.
2. Les crues liées à la remontée des nappes phréatiques, l'eau remonte depuis le cours d'eau, augmentant le niveau de l'eau plus rapidement. Lorsque vous emménagez vous êtes informés de ce risque.

Que faire, que prévoir ?

S'informer : les voisins, la municipalité, l'ancien propriétaire ou le bailleur peuvent vous indiquer si votre résidence a déjà été concernée.

Demander à être informé : la municipalité propose un système d'information par message téléphonique qui informe lors de la survenue du risque. Inscrivez-vous ! (voir coupon ci-dessous)

Prévenir les dégâts : surélever l'électroménager et les stockages « sensibles » (cartons, meubles...) se trouvant dans les sous-sols et garages

Prévenir une éventuelle évacuation : préparez votre kit d'urgence (voir au dos).

Quand agir ?

La vigilance est de mise principalement de janvier à mars et en septembre.

Inscription au dispositif municipal de diffusion d'alertes



Nom :

Prénom :

souhaite m'inscrire au dispositif Cedralis.

Adresse :

Téléphone :

A retourner à la Mairie de Tourville-la-Rivière

En cas d'alerte...

Que fait la municipalité ?



Abonnée aux alertes Vigicrue elle reste informée.



En cas de montée des eaux, elle envoie un message téléphonique aux habitants qui sont inscrits au dispositif.



Elle distribue un courrier d'information dans les boîtes aux lettres des habitants.

Que devez vous faire ?



Surveiller la montée du fleuve.



Vous informer via les médias locaux et/ou les réseaux sociaux.



Suivre les consignes des autorités.



Demander de l'aide si besoin. En cas de péril imminent : il faut contacter le 18.

En cas de seuil dépassé et de débordement...

La municipalité déclenche le **Plan Communal de Sauvegarde**, met en place une permanence téléphonique et organise des rondes de surveillance avec les élus et les agents municipaux.

Plan Communal de Sauvegarde Quezako ?

Elaboré par la Maire,

- concerne tous les risques connus.
- organise la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité.
Ex : transmettre les messages téléphoniques, inviter aux déplacements des véhicules...
- recense les moyens disponibles et définit leur mise en œuvre.
Ex : gestion d'un stockage de barrières et de parpaings, bastinges et distribution par les services techniques si nécessaire.
- informe les habitants de la nécessité de sécuriser les habitations et les biens.
Ex : surélever ou déplacer les meubles en hauteur, vider les caves et les sous-sols inondables.
- organise l'éventuelle évacuation.